



**2019 Domestic Development  
Committee  
December 6, 2019  
Ottawa, ON  
Minutes**

Participants : Brian Newman (président), Monette Boudreau-Carroll, Kerry MacDonald, Julien Boucher, Ed Drakich, Jim Plakas, Dawna Sales (responsable du personnel)

Absents : Keith Hansen, James Sneddon

Invité : Ryan Bunyan

1. Adoption de l'ordre du jour
  - a. Approuvé
2. Adoption du procès-verbal de la réunion précédente
  - a. Approuvé
    - i. Notes : Le procès-verbal approuvé sera distribué directement aux parties prenantes et affiché sur le site Web de VC dans un délai raisonnable après la réunion.
3. Mises à jour des projets
  - a. Entraîneur et cheminement –
    - i. Le travail visant à assurer la gestion du PNCE se poursuit. Du temps sera prévu afin de poursuivre les discussions sur les initiatives d'entraînement et toute préoccupation en matière de certification, c'est-à-dire le calendrier d'évaluation, une fois qu'elle aura été lancée.
  - b. Développement local –
    - i. Smashball — Lancement d'une application dans les semaines à venir, subvention pour l'innovation en cours – collaboration avec la NLVA pour terminer le projet
    - ii. DLTA 3.0 – Contrat avec Sport pour la vie afin de mettre à jour le DLTA de VC
4. Nouveaux sujets
  - a. Révision du plan stratégique — directives du conseil d'administration ou de Mark
    - i. Processus initié par le personnel pour ensuite être envoyé au conseil d'administration et aux parties prenantes
  - b. Nouveau sujet émanant de la conférence sur les aspects techniques
    - i. Révision des règlements
      1. Exemptions pour les joueurs plus vieux –
        - a. Demande Formstack
        - b. Conçu pour permettre la collecte de données historiques, sensibilisation des APT & logique derrière la politique
      2. Libéro chez les 16 ans et moins –
        - a. Approuvé @ CDN, Québec — pas de séparation des groupes d'âge entre les 15 ans et moins et les 16 ans et moins — logique derrière cette décision communiquée — surveiller la spécialisation précoce



**2019 Domestic Development  
Committee  
December 6, 2019  
Ottawa, ON  
Minutes**

- ii. Évaluation des données des championnats nationaux
  - 1. Suivi des données qui permet au CDN de prendre des décisions basées sur le développement des athlètes/entraîneurs ainsi que sur la collecte de données historiques. L'ensemble des données, les critères et le format des données sont essentiels pour en assurer la qualité. Le comité a recommandé les éléments suivants comme collecte préalable de données
    - a. Groupe d'âge élargi, y compris la participation postsecondaire.
    - b. Entraîneures féminines — entraîneure en chef/assistante
      - i. Nombre global d'entraîneurs aux championnats nationaux
      - ii. Par équipe, c'est-à-dire combien d'équipes ont un entraîneur de sexe opposé (c'est-à-dire une équipe féminine avec une entraîneure)
      - iii. Ratio basé sur la division de jeu, c'est-à-dire les équipes 18 ans et moins comparées aux équipes 15 ans et moins
      - iv. Ratio par province
      - v. Le CDN doit confirmer toute exigence provinciale en matière d'égalité des sexes
      - vi. Recommandations en matière d'égalité des sexes — déposées
    - c. Nombre de joueurs d'une équipe masculine chez les 14 ans et moins — équipes, nombre de joueurs, individuel
      - i. Données provinciales requises puisque les données dans leur ensemble seraient moindres aux championnats nationaux
    - d. Correspondances significatives
      - i. 16 points ou moins
      - ii. ISet — pointages basés sur les divisions
      - iii. Moyenne des matchs du jour 1, seulement deux manches –
  - 2. Kerry travaillera à soutenir tout projet de collecte de données pour s'assurer que l'ensemble des données soit mis en place et permettre de faciliter la recherche
- iii. Coupe Canada
  - 1. Quel est le « pourquoi » ?
    - a. Développement de l'athlète
      - i. Inquiétudes concernant la durée de la période d'entraînement
      - ii. La visibilité de l'équipe nationale est prioritaire
      - iii. L'éducation, la visibilité et le désir sont des facteurs de réussite essentiels
    - b. Développement de l'entraîneur





**2019 Domestic Development  
Committee  
December 6, 2019  
Ottawa, ON  
Minutes**

officiel au filet :

1. Les athlètes ne peuvent pas traverser sous le filet dans le camp adverse après avoir effectué leur frappe d'attaque.
  2. Les athlètes doivent demeurer de leur côté du filet immédiatement après leur frappe d'attaque, et ne peuvent se déplacer vers le camp adverse que depuis l'extérieur du terrain.
  3. Les ballons envoyés vers le côté attaquant, depuis le côté adverse, doivent être envoyés depuis l'extérieur du terrain à une distance minimale de six mètres du filet.
  4. Les ballons récupérés après les frappes d'attaque doivent être dirigés le long des lignes de côté, et non au travers du camp adverse.
  5. Pour les équipes qui ne suivent pas le protocole d'échauffement, les arbitres indiqueront sur la feuille de pointage le non-respect du protocole d'échauffement. Tout dépendant de l'évènement, la ligue, l'APT ou Volleyball Canada déterminera la conséquence appropriée pour le non-respect du protocole d'échauffement.
- iii. Protocole d'échauffement ajusté pour que l'équipe qui n'attaque pas demeure de son côté du filet pour récupérer les ballons pour l'équipe attaquante. Pratique recommandée pour 2020 et obligatoire pour 2021.
- iv. Le CDN recommande fortement au comité d'organisation des échauffements 2-5-5, basés sur la santé des athlètes, projet mis en place pour 2020
- d. Proposition d'un co-entraîneur-chef
- i. Lettre reçue
  - ii. Co-entraîneurs à l'intérieur d'un club –
    1. L'entraîneur-chef inscrit sur la formation est considéré comme l'entraîneur-chef. Si un entraîneur-chef doit s'absenter, il doit obtenir une exemption de Volleyball Canada, peu importe les circonstances. Les équipes ne peuvent inscrire qu'un seul entraîneur-chef. Un entraîneur adjoint peut exercer les fonctions d'entraîneur-chef dans des circonstances exceptionnelles.
    2. Par conséquent, le co-entraîneur-chef n'est pas approuvé en vertu de cette politique. Il a été déterminé que des possibilités de perfectionnement des entraîneurs peuvent avoir lieu au cours de la saison et, si on le souhaite, l'entraîneur adjoint peut jouer le rôle d'entraîneur mentor.
  - iii. La recommandation vise à ajouter une politique de certification des entraîneurs à l'ordre du jour du CDN
- e. Politique de signature des clubs — Principes directeurs
- i. Le CDN recommande la liberté de mouvement des athlètes d'une saison à l'autre afin de s'assurer que les athlètes se trouvent dans des situations adaptées à leur développement.
- f. Projets pilotes — projet pilote pour la hauteur du filet chez les 14 ans et moins (Alberta)
- i. Monté de 2,20 à 2,24
  - ii. La réponse au sondage a été limitée. Les commentaires verbaux ont été positifs. Difficile à mesurer. L'Alberta poursuivra avec 2,24.



**2019 Domestic Development  
Committee  
December 6, 2019  
Ottawa, ON  
Minutes**

- g. Reconnaissance et approbation des clubs
    - i. Distribution au CDN — immédiatement
    - ii. Rétroaction du CDN — 15 janvier
    - iii. Distribution aux parties prenantes — après la rétroaction du CDN
    - iv. Discussion et approbation des parties prenantes d’ici la fin juin
      - 1. Priorité à l’éducation/communication sur l’intention de reconnaissance et d’approbation
  - h. Calendrier de communications
    - i. Réunion en personne — décembre
    - ii. En personne — AGA — juin : difficile selon les horaires des membres du comité, sera basée sur les besoins.
    - iii. Conférence téléphonique — septembre : 3e semaine, jeudi 17 septembre à 14 h HNE  
Si nécessaire, discussion par courriel et/ou conférence téléphonique
  - i. Table ronde
    - i. Préoccupation concernant les athlètes de niveau postsecondaire qui sont admissibles à jouer parmi les 18 ans et moins dans un club de volleyball.
      - 1. La recommandation est que si les athlètes sont admissibles en raison de leur âge, ils devraient être autorisés à jouer, mais des recherches supplémentaires sont nécessaires, ceci a un impact sur le développement des clubs et limite la taille des équipes des écoles secondaires/18 ans et moins.
5. Levée de la séance — 1 h 30